

## Compte rendu du Conseil de développement En date du 24 novembre 2014

M. Aubourg, Vice-Président du Conseil de développement du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance. Il remercie tous les acteurs présents à cette réunion qui se tient à la salle de La Chapelle de LA CHÂTRE.

### Membres du Conseil de développement

Étaient présents : 15 membres

1	Monsieur	Jacques	AUBOURG	URGC
2	Monsieur	Pierre-Marie	AUDEBERT	Office de Tourisme de La Châtre
3	Monsieur	Laurent	BLONSARD	Principal du Collège Louis Pergaud
4	Madame	Jacqueline	CHAUMETTE	Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Indre Mme CHAUMETTE représentée par <b>Mme PETERS, suppléante</b>
5	Madame	Nathalie	COSTENOBLE	Sous-Préfecture de LA CHATRE Mme COSTENOBLE représentée par <b>M. CUVILLIER, suppléant</b>
6	Monsieur	Dominique	DELAUME	Hôpital de La Châtre
7	Monsieur	Arnaud	DENORMANDIE	Initiative Indre
8	Monsieur	Gérard	GUILLAUME	Historien local
9	Monsieur	Jacques	LUCBERT	Association Indre Nature
10	Monsieur	René	MARANDON	Société Pomologique du Berry
11	Monsieur	Jean-Claude	MOREAU	Association pour le Développement Agricole et Rural (ADAR-CIVAM)
12	Madame	Sylvie	PETOLON	CODAR Boischaud Sud
13	Madame	Annie	ROCHOUX	Chambre d'Agriculture de l'Indre
14	Monsieur	Franck	ROVINA	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre
15	Monsieur	Laurent	WENDLING	Direction Départementale des Territoires de l'Indre M. WENDLING représenté par <b>M. CHOQUEUX, suppléant</b>

Étaient excusés : 5 membres

1	Monsieur	Laurent	BOURIAUD	Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I)
2	Monsieur	Michel	de DIEU OKALA	Proviseur du Lycée George Sand
3	Monsieur	Jean-Michel	DEGAY	Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Indre
4	Monsieur	Yves	NONNET	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre
5	Madame	Marianne	PUECH	Principale du Collège Vincent Rotinat

Étaient absents : 5 membres

1	Monsieur	Jean	ELION	Fédération de Pêche de l'Indre
2	Monsieur	Franck	MOULIN	Fédération Départementale des CUMA de l'Indre
3	Monsieur	Christian	NIEL	Parc des Parelles
4	Monsieur	Michel	SUCHET	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre
5	Monsieur	Marc	TOUCHET	District de l'Indre de Football

## Intervenants conviés au Conseil de développement

Étaient présents : 7 personnes

1	Monsieur	Louis	PINTON	Président du Syndicat Mixte RIP 36, Sénateur de l'Indre, Président du Conseil général de l'Indre
2	Madame	Sophie	COYAUD	Chargée du suivi financier et juridique du Syndicat Mixte RIP 36
3	Monsieur	Jean-François	DAVOUST	Ancien Vice-Président du CESER Centre, expert en télécommunication
4	Monsieur	Eric	DARRAUD	Comité d'entreprise de FENWAL FRESENIUS KABI
5	Madame	Christine	TOURNAUD	Comité d'entreprise de FENWAL FRESENIUS KABI
6	Monsieur	Daniel	LECOUR	Collectif de FENWAL FRESENIUS KABI
7	Monsieur	Arnaud	MENET	Collectif de FENWAL FRESENIUS KABI

Le Vice-Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

### Ordre du jour :

- 1) Information sur l'avenir de FENWAL
- 2) Développement du réseau Très Haut Débit : du niveau régional, départemental jusqu'au local
  - **M Davoust**, ancien Vice-Président du CESER, expert en télécommunication : aspects globaux et stratégiques
  - **M. Pinton**, Président du Syndicat Mixte du RIP 36 : application pour le local
  - Débat autour de questions transversales : Quel est l'état d'avancement du THD dans l'Indre et sur le Pays ? Qui décide des priorités ? Quel est l'échelon de décision local ? Que peut demander un particulier ou une entreprise, et à qui ? ...
- 3) Divers

---

### 1) Information sur l'avenir de FENWAL

Les membres du Comité d'entreprise et du Collectif de FENWAL FRESENIUS KABI prennent à tour de rôle la parole pour informer les membres du Conseil de développement sur la situation de l'entreprise FENWAL située à Lacs et sur les perspectives d'avenir.

En préambule, ils rappellent la brutalité de l'annonce des 338 licenciements sur 461 emplois (seuls 123 emplois seraient maintenus) le 16 octobre 2014 dans le cadre d'une décision unilatérale du groupe FRESENIUS qui emploie 160 000 personnes à travers le monde, fait un chiffre d'affaire de 20 milliards et un bénéfice d'1 milliard.

Ils indiquent que ce drame humain va entraîner des dégâts collatéraux qui sont encore difficiles à évaluer (un large territoire touché : 115 communes et 3 régions concernées, des entreprises locales impactées...).

Face à cette situation de crise, un collectif « pour le maintien de l'emploi et de l'activité sur le site de FENWAL à Lacs » s'est créé, réunissant 95% des salariés de l'entreprise, dont l'objectif est de soutenir le Comité d'entreprise notamment par des « collectes de dons » et des « actions médiatiques ».

Le Comité d'Entreprise (CE) négocie actuellement avec la direction afin que le « Plan de Sauvegarde de l'Emploi » (PSE) prévoie une nouvelle activité industrielle sur le site de Lacs. Or à ce jour, il n'y a pas de

propositions économiques alternatives dans le PSE proposée par la direction. Le Collectif ne croit plus aux propositions du groupe FRESENIUS qui dispose des meilleurs avocats pour élaborer ce PSE.

Fort du soutien de la population, des élus, de l'Etat et des médias locaux et nationaux, le Collectif souhaite à présent se faire entendre au siège social du groupe FRESENIUS à Hambourg en Allemagne, et maintenir la pression en organisant des manifestations afin qu'un projet industriel soit mis en place sur le site de Lacs.

M. Moreau qui s'excuse pour son retard, reprend la présidence du Conseil de développement.

## Débat avec le Conseil de développement

### Que faire pour inverser la décision du groupe FRESENIUS ?

Seule la pression médiatique liée aux actions organisées par le Collectif (manifestations publiques, réunions avec les ministres, ...) et la pression économique dans le cadre d'appels d'offres de l'Etat (hôpitaux), pourraient éventuellement infléchir la décision prise par le groupe FRESENIUS.

La solidarité est la seule voie possible pour obliger le groupe FRESENIUS à revoir sa décision.

### Etes-vous en contact avec les salariés allemands du groupe FRESENIUS ?

Le groupe FRESENIUS ne communique pas sur la situation du site de Lacs. En outre, les autres unités de production du groupe FRESENIUS ont la crainte d'être touchées à leur tour.

### L'activité de fabrication des poches à sang est-elle déficitaire ?

Le groupe FRESENIUS dit que « les coûts de production sont trop élevés » et que « le site de Lacs travaillerait à perte ». Le CE a missionné 2 cabinets d'expert pour vérifier la véracité des chiffres présentés dans le PSE. On attend à présent le rapport des experts pour se baser sur des données fiables.

### Quelle est la nature de l'activité restante ?

L'activité pérennisée concernerait la fabrication de produits d'inactivation virale.

### Quelle nouvelle production pourrait-être envisagée ?

Aujourd'hui tout est ouvert. Cependant, la stratégie du groupe FRESENIUS n'est pas tournée vers le développement de nouvelles productions, mais plutôt vers l'achat d'usines disposant de nouvelles technologies puis le transfert de ces technologies vers des usines du groupe à bas coûts.

En qualité d'instance consultative du Pays de La Châtre en Berry réunissant les représentants de la société civile du territoire, le Conseil de développement exprime un **vœu unanime de soutien**, à ce titre :

- Le Conseil de développement désapprouve le projet de licenciement de 338 personnes sur un effectif total de 461 emplois au sein de l'entreprise FENWAL FRESENIUS KABI implantée à LACS ;
- Le Conseil de développement apporte son soutien aux salariés de l'entreprise FENWAL FRESENIUS KABI ;
- Le Conseil de développement se déclare totalement solidaire des actions médiatiques engagées par le Collectif pour maintenir les emplois sur le site de LACS ;
- Le Conseil de développement exprime sa profonde inquiétude sur le devenir des salariés, des nombreux sous-traitants, des services publics et plus largement sur l'avenir du développement économique du territoire ;
- Le Conseil de développement demande solennellement aux dirigeants du groupe FRESENIUS KABI de prendre leurs responsabilités morales, sociales et économiques, et de réétudier ce projet afin de trouver une solution industrielle alternative permettant de préserver les emplois sur le site de LACS.

Les représentants du Comité d'entreprise et du Collectif de FENWAL FRESENIUS KABI remercient les membres du Conseil de développement pour leur écoute.

## 2) Développement du réseau Très Haut Débit : du niveau régional, départemental jusqu'au local

M. Pinton, Président du Syndicat Mixte du RIP 36, souligne l'importance en termes d'aménagement du territoire de disposer d'un réseau Très Haut Débit adapté aux besoins des habitants et des entreprises.

Le département de l'Indre a élaboré un « Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique » (SDTAN) tandis que la région a établi un Schéma de cohérence des SDTAN départementaux. Il indique que la région Centre n'a pas souhaité s'impliquer dans le développement d'un réseau Très Haut Débit.

Le développement du réseau Très Haut Débit est complexe techniquement et très onéreux.

**Etape 1 (2012 – 2015)** : déploiement de la fibre optique pour une montée en débit des sous-répartiteurs (tranche de 20 M€, dont 10 M€ de travaux sont réalisés)

↳ Pays (5.5 M€) : 29 sous-répartiteurs concernés par cette montée en débit, dont 25 sont en service

**Etape 2 (2015 – 2020)** : déploiement de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur (80 à 100 M€)

↳ Pays (11.5 M€) : 8 communes concernées par la fibre optique jusqu'à l'utilisateur (Aigurande, Cluis, La Châtre, Lacs, Le Magny, Montgivray, Neuvy-Saint-Sépulchre et Sainte-Sévère sur Indre)

Compte tenu du coût très élevé de cette 2<sup>ème</sup> étape, le département de l'Indre souhaite s'associer avec le Loir-et-Cher pour mutualiser les marchés de travaux et bénéficier du fonds de solidarité numérique de l'Etat. L'objectif serait de raccorder 70 % des habitants de l'Indre en 2020, c'est un engagement fort du département de l'Indre pour être en avance sur ce domaine d'avenir.

M. Davoust, expert en télécommunication, rappelle que depuis la dérégulation du marché des télécommunications sous le monopole de l'opérateur historique « France Télécom », la concurrence s'est fortement développée au détriment des territoires ruraux non rentables.

Le développement du réseau Très Haut Débit se réalise :

- au niveau de la région Centre dans le cadre de la Stratégie de Cohérence Régionale en Aménagement Numérique (**SCORAN**),
- et au niveau du département de l'Indre dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (**SDTAN**).

Dans les zones denses (métropoles et agglomérations) et grises (périphérie des agglomérations), le développement du réseau Très Haut Débit est à la charge des opérateurs privés. A contrario dans les zones rurales, c'est la puissance publique qui devra investir pour réaliser le réseau Très Haut Débit.

Le développement économique des territoires passe par l'installation de nouvelles entreprises. Or pour s'implanter, les entreprises recherchent notamment les infrastructures suivantes :

- un réseau routier adapté,
- **un réseau Très Haut Débit**,
- la proximité d'un aéroport,
- et des services publics de qualité.

Par conséquent, l'attractivité des territoires passe par le développement du réseau Très Haut Débit.

La fibre optique dessert actuellement les grandes villes de l'Indre (Châteauroux, Issoudun, La Châtre, Argenton, Le Blanc). A présent, il s'agit d'amener cette fibre optique jusqu'à l'utilisateur, ce qui est très coûteux.

Cette desserte en fibre optique jusqu'à l'utilisateur sera élargie aux petites villes (zones urbaines), mais ne concernera pas les zones rurales, en raison d'un coût qui serait trop élevé pour les collectivités.

La desserte numérique d'un territoire suppose donc d'élaborer une stratégie en repérant les besoins des usagers, en évaluant les coûts du réseau et en arbitrant pour trouver le meilleur équilibre.

Les technologies 4G et satellite seront complémentaires au réseau filaire (réseau en fibre optique).

## Débat avec le Conseil de développement

### Pouvez-vous apporter des précisions sur l'intérêt de la fibre optique ?

L'accès à internet en haut débit se fait par la technologie ADSL sur le réseau en fil de cuivre : Or, le signal s'affaiblit avec l'éloignement du sous-répartiteur (25 Mbits au maximum, ce débit peut atteindre moins de 1 Mbits lorsque l'on est loin du sous-répartiteur).

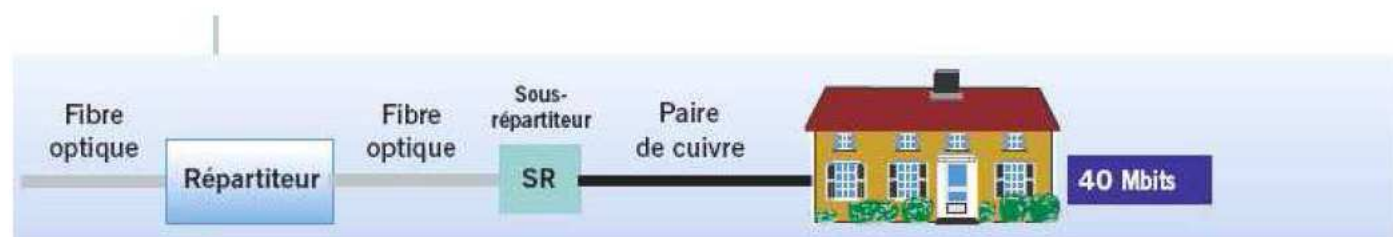
### ADSL (Haut Débit)



L'avantage de la fibre optique, c'est qu'il n'y a pas d'affaiblissement du signal.

Ainsi le remplacement du fil de cuivre par la fibre optique jusqu'au sous-répartiteur permet une montée en débit pour l'utilisateur (40 Mbits au maximum, mais avec un affaiblissement du signal lié à la longueur du fil de cuivre entre l'utilisateur et le sous-répartiteur).

### Montée en débit au sous-répartiteur (Très Haut Débit)



Enfin le remplacement du fil de cuivre par la fibre optique jusqu'à l'utilisateur permet un accès au Très Haut Débit (1 000 Mbits).

### FTTH (Fiber to the Home) : Très Haut débit sur fibre optique jusqu'au logement



## Comment s'informer sur l'avancement du réseau Très Haut Débit ?

Les Communautés de Communes qui sont membres du RIP 36, disposent des cartes indiquant les sous-répartiteurs reliés à la fibre optique.

Pour tester l'éligibilité des lignes téléphoniques et connaître les caractéristiques techniques (affaiblissement du signal ADSL, distance du sous-répartiteur...), les usagers peuvent se connecter sur les sites suivants :

<http://www.eligibilite-adsl.com/>

<http://www.ariase.com/fr/eligibilite/test.html>

<http://www.degrouptest.com/>

Lorsque le sous-répartiteur est relié à la fibre optique, l'utilisateur doit contacter son opérateur pour bénéficier de la montée en débit de sa ligne téléphonique.

En conclusion, il faudra veiller à ce que le développement du réseau Très Haut Débit ne creuse pas à termes les inégalités entre les territoires ruraux et les centres urbains.

### 3) Divers

---

La date de la prochaine réunion sera fixée en **2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier 2015 à 18h à LA CHATRE** selon la disponibilité des intervenants mobilisés sur le thème de l'attractivité territoriale.

M. Moreau clôt la séance.

**Jean-Claude MOREAU**  
Président du Conseil de développement  
du Pays de La Châtre en Berry